

# Commune de NOTRE DAME DE LONDRES

\*\*\*

## DICRIM simplifié

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

\*\*\*

### Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Notre Dame de Londres fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques rappels pratiques vous sont aussi délivrés.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés et des informations d'alerte seront donné via l'application Info Flash.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

M. le maire  
Romain kusosky

## RAPPELS PRATIQUES SUITE

### Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : <http://www.hérault.gouv.fr>

### Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès) Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

### La canicule

- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

#### Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

### Moustique tigre

La mobilisation des populations est essentielle

En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile : enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau, etc. Ces gestes sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques, sources de nuisances et de maladies.

Par ailleurs, les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya et de la dengue doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles résident dans les départements où le moustique est implanté.

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

**112** N° Urgence européen

**15** SAMU

**18** SDIS (pompiers)

**17** Police ou Gendarmerie

### Mairie

Téléphone **04.67.55.71.29**

Astreinte **06.01.78.84.15**

Mail :

**mairie-notre-dame-de-londres@wanadoo.fr**

Horaires d'ouverture

Mardi - Jeudi de 8 h à 12 h

Mercredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

### Sites internet utiles :

Services de l'état de l'Hérault

<http://www.hérault.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs

<http://www.prim.net>

### L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par:

- les cloches de l'église
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone

## RAPPELS PRATIQUES

### Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

# LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

**Risque majeur :** Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

D A N S T O U S L E S C A S	AVANT	PENDANT	APRES
	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une radio portable équipée de piles</li> <li>- une lampe de poche (piles à vérifier)</li> <li>- une réserve d'eau potable</li> </ul> <p>- lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ere nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds)</p> <p>-S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde</p>	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre)</p> <p><b>Écouter la radio</b> France-Info et radios locales Pour information sur l'évolution de la situation</p> <p><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b> Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> <p><b>Ne pas téléphoner</b> sauf cas de nécessité vitale Pour libérer les lignes pour les secours</p>	<p>- écouter la radio</p> <p>- évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses</p> <p>- se mettre à la disposition des secours</p>

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes

<p><b>Inondations – Crues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas s'engager sur une route inondée</li> <li>- Respecter les déviations mises en place</li> <li>- Fermer les ouvertures</li> <li>- Couper le gaz et l'électricité</li> <li>- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours</li> <li>- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)</li> </ul>	<p><b>Tempêtes – Vent violent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi</li> <li>- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>- Ne pas intervenir sur une toiture</li> <li>- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone</li> <li>- Respecter les déviations mises en place</li> </ul>
<p><b>Feux de forêts</b></p> <p>AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations</p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement</li> <li>- S'éloigner dos au vent</li> <li>- Respirer à travers un linge humide</li> <li>- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie</li> </ul>	<p><b>Chutes de neige</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se renseigner sur l'état des routes</li> <li>- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible</li> <li>- Protéger les canalisations contre le gel</li> <li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> </ul>
<p><b>Risque industriel – Nuage toxique</b></p> <p><b>Transport de Matières Dangereuses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement</li> <li>- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle</li> <li>- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations</li> <li>- Couper la ventilation et la climatisation</li> </ul>	<p><b>Séisme</b></p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur</li> <li>- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...</li> <li>- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)</li> </ul> <p>APRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme</li> <li>- Évacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (place.)</li> <li>- Se conformer aux consignes données par les autorités</li> </ul>